

Contrôle financier ASMA 35 année 2025

La commission de contrôle financier, composée de Maryvonne PELLETIER et Stéphane CORRE, s'est réunie le 17/03/2026 en présence de Brigitte LEGRAND trésorière, Céline ARMAND, trésorière adjointe.

La commission a procédé au contrôle de la trésorerie de l'association pour l'année 2025. Les documents comptables (la ventilation des comptes par activité, livre comptable, relevés de banque, factures et pièces comptables relatives aux mouvements de fonds) ont été mis à disposition des vérificateurs.

Les vérificateurs ont examiné attentivement les comptes des activités de l'association, ils ont constaté que les remarques émises lors du contrôle l'an dernier ont été prises en considération.


La trésorière a répondu aux précisions qui ont été demandées et présentées les pièces justificatives. En foi de quoi la commission de contrôle estime exacte la totalité des comptes des activités contrôlés relatifs à l'année 2025.

En 2025, les membres de la commission confirment la tenue correcte des documents comptables de Madame LEGRAND et Madame ARMAND et constatent la rigueur pour la tenue et la clôture des comptes.

Les vérificateurs rappellent l'importance, de fournir rapidement les justificatifs pour toute demande de remboursement de frais à la charge d'un membre de l'association.

La commission de contrôle financier remercie la trésorière et son adjointe ainsi que tous les organisateurs d'activité pour le travail accompli dans l'intérêt de l'association ASMA 35 et de ses bénéficiaires.

Maryvonne PELLETIER



Stéphane CORRE

